

Carpitule recto tono, excepté la finale... *do la sol la*, puis il entonne l'Hymne, ensuite l'antienne du Magnificat, puis l'oraison et les mémoires, s'il y a lieu, sur le ton solennel, puis *Fidelium animæ*, etc., recto tono, ainsi que : *Deus det nobis suam pacem*. Il entonne l'antienne à la sainte Vierge ; l'oraison qui suit cette antienne se chante recto tono avec une tierce mineure à la fin et à la conclusion.

Les oraisons du salut, comme il a été dit dans l'avant-dernier article, se chantent recto tono, avec la tierce mineure à la fin de la dernière et à la conclusion seulement.

GRÉGORIEN.

(*A suivre.*)

Le nouveau Bréviaire

— o —

RÉFORME DU PSAUTIER POUR LA RÉCITATION DU BRÉVIAIRE

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* a publié ce qui suit, à la date du 6 janvier :

« La Société de *Saint-Jean l'Évangéliste*, DESCLÉE ET C^{IE}, imprimeurs du Saint-Siège et de la Sacrée Congrégation des Rites, Lille, 41, rue du Metz, a été autorisée à reproduire le PSAUTIER dans la disposition nouvelle décrétée par la Bulle *Divino afflatu* de Sa Sainteté Pie X, du 1^{er} novembre 1911.

« Le Psautier nouveau, précédé des instructions nécessaires pour la récitation, paraîtra dans un très bref délai en un opuscule d'environ 300 pages dans le format et les caractères du Bréviaire in-16 n° 35 de la Société. Cet opuscule sera disposé en forme de *Totum*, absolument comme le Psautier sorti des presses de l'Imprimerie vaticane, lequel a été presque immédiatement épuisé. Il sera imprimé à un très grand nombre d'exemplaires pour répondre aux nombreuses demandes des membres du Clergé qui sont en possession des Bréviaires déjà reliés.

« Comme, par suite de la réforme du Psautier, on devra presque toujours réciter les Antiennes et Psaumes de la Férie, la question des renvois perd presque toute son importance. Pour les Fêtes qui conservent des Psaumes propres à Matines, on